

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc BILHAUT, 1<sup>er</sup> adjoint.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES,  
Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR
- Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

**Objet : Délibération n° 20230403 11**  
**Dénomination de voie - Complément**

Le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle la décision du conseil municipal n° 20221017 11 en date du 17 octobre 2022 portant dénomination de voie.

Le 1<sup>er</sup> adjoint expose qu'une voie n'a pas été dénommée.

Il propose au conseil municipal la dénomination suivante :

- Sentier Perce Neige

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal :

- Approuve la proposition du 1<sup>er</sup> adjoint.
- Adopte la dénomination ci-dessus exposée.
- Autorise le maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :      Voix contre : 0      Abstention : 0      Voix pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président, Luc BILHAUT

